



DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION

1. Introduction

Le présent document de discussion et d'analyse de la direction est daté du 1^{er} mai 2024 et vise à compléter les états financiers consolidés vérifiés de l'Institut canadien des évaluateurs (ICE) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Le présent document se compose de trois parties : Discussion et analyse de la direction (la présente section), le Rapport de l'auditeur indépendant et les États financiers consolidés.

Les États financiers consolidés comprennent :

	Page(s)
- l'état consolidé de la situation financière	4
- l'état consolidé des variations de l'actif net	5
- l'état consolidé des résultats	6
- l'état consolidé des flux de trésorerie	7
- les notes complémentaires aux états financiers consolidés	8-25

Bien que les états fournissent des données pour l'entité consolidée, des informations sur les activités de l'ICE figurent aux pages 4, 5 et 6.

2. Excédent d'exploitation et cycles budgétaires

En tant qu'organisation à but non lucratif, l'ICE se concentre sur le service à ses membres et sur la réalisation des objectifs définis dans son Plan stratégique. Chaque année, le Conseil d'administration de l'ICE approuve un budget d'exploitation.

Bien que ces dernières années, l'ICE ait établi son budget de manière à atteindre le seuil de rentabilité, le cycle de deux ans du PPC a fait fluctuer les résultats de fin d'année entre des années excédentaires et des années déficitaires. Il n'est pas rare que les organisations à but non lucratif alternent les années de bénéfices et de pertes en fonction de leurs cycles de programmes. Une pratique saine pour les organisations qui connaissent ces cycles consiste à s'assurer que le niveau global des réserves n'est pas déraisonnable et permet à l'organisation de planifier sa croissance et de se protéger en cas d'événements perturbateurs ou imprévus.

Les activités de l'ICE et les dépenses connexes en 2023 se sont traduites par un excédent d'exploitation de 824 006 \$ pour la période.

L'excédent d'exploitation de cette année peut être lié à quelques facteurs clés :

- A. **Séminaire de pratique professionnelle (SPP).** L'ICE exige que ses membres complètent leur SPP tous les deux ans afin de coïncider avec la publication de la mise à jour des NUPPEC. La date limite pour suivre le cours SPP de 2022 a été repoussée au 15 mars 2023 en raison d'un retard dans le lancement. De ce fait, la majeure partie des recettes générées par le SPP a été comptabilisée en 2023, et non en 2022 comme prévu dans le budget initial. À partir de 2024, le SPP devra être suivi au cours de la première année du cycle de PPC de deux ans. Cette date limite ferme permettra à l'ICE de prévoir efficacement ses revenus pour les aligner sur un cycle de PPC de deux ans.
- B. **Investissements.** Contrairement à l'année précédente, le portefeuille a enregistré un rendement brut élevé de 6,3 % pour l'année se terminant en 2023. Après une correction alimentée par l'inflation sur les marchés des obligations et des actions en 2022, les derniers mois de l'année se sont terminés en beauté. Le portefeuille se compose principalement de titres à revenu fixe (fonds communs), qui fournissent désormais un bon niveau de revenu après la fin de l'environnement de faibles taux d'intérêt. L'inflation commence à être maîtrisée, ce qui est de bon augure pour cette classe d'actifs. La composante en actions, qui représente la plus petite allocation, continue de fournir un bon revenu et de la stabilité en se concentrant sur les actions à dividendes. Le revenu des actions ainsi que la croissance potentielle du capital continueront à protéger le portefeuille contre l'inflation à long terme.
- C. **Succession du DG et dotation en personnel.** L'ICE a eu le plaisir d'accueillir Donna Dewar à la fin du mois de septembre 2023. Le Conseil d'administration espérait que la nouvelle directrice générale serait en place en juin, mais ce retard a également eu un impact sur le lancement des projets qui avaient été planifiés. En outre, l'ICE a été privé d'un équivalent temps plein pendant la majeure partie de l'année.
- D. **Projets spéciaux.** Un budget de 125 000 \$ avait été prévu pour l'année afin de se concentrer sur l'examen de l'organisation, l'examen des statuts, la documentation et la conformité des politiques, et l'accès aux données. Seuls 35 000 \$ ont été consacrés aux travaux préliminaires de l'examen de l'organisation au cours de l'année. Bien qu'une grande partie des projets prévus ait été mise en suspens jusqu'à ce que la nouvelle directrice générale soit engagée, l'ICE est heureux d'annoncer que ces projets et d'autres se poursuivront en 2024.

3. Réserves et fonds affectés

Suite au déficit opérationnel de 317 926 \$ en 2022, l'ICE a vu ses réserves diminuer à environ 3,1 millions de dollars. En 2023, l'excédent de l'ICE a permis aux réserves accumulées de se rétablir et de se situer à environ 3,9 millions de dollars.

L'ICE devra mettre à jour la plateforme de base de données iMIS et le site web de l'ICE. Le Conseil d'administration a affecté des fonds à hauteur de 250 000 \$ qui seront disponibles en 2025.

4. Note finale

Au cours de l'année à venir, nous continuerons à nous appuyer sur les forces de l'organisation tout en recherchant plus d'efficacité, en suivant et en gérant les risques, et en réalisant le Plan stratégique. Le Conseil d'administration et le personnel de l'ICE surveillent activement les revenus et gèrent les dépenses tout en se concentrant sur la santé financière et la stabilité à long terme de l'organisation. En étant financièrement sains, nous pouvons continuer à évoluer et à élever notre profession dont nous sommes tous si fiers.

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada
États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023**

Table des matières	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de l'évolution de l'actif net	5
État consolidé des résultats	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	8 - 25

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres d'Institut canadien des évaluateurs - Appraisal Institute of Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Institut canadien des évaluateurs - Appraisal Institute of Canada (l'« organisme »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités au sein de l'organisme pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l. / S.E.N.C.R.L. / LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Oakville (Ontario)
Le 2 mai 2024

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada
État consolidé de la situation financière**

Au 31 décembre	ICE	FPLIC	Verity	Consolidation	Montants consolidés	
					2023	2022
Actifs						<i>(chiffres retraités, Note 3)</i>
Court terme						
Trésorerie	823 806 \$	2 037 517 \$	79 347 \$	- \$	2 940 670 \$	9 862 255 \$
Placements (Note 4)	5 891 467	69 198 842	-	-	75 090 309	59 515 885
Débiteurs	123 273	16 504	515 000	-	654 777	568 335
TVH à recevoir	44 572	-	-	-	44 572	34 181
Impôts sur le résultat à recouvrer	-	-	206	-	206	-
Charges payées d'avance	99 128	-	423	-	99 551	138 199
Actif au titre des contrats de réassurance (Note 5)	-	4 123 637	-	-	4 123 637	3 263 378
Montants dus à des apparentés ou dus par eux	193 873	-	(193 873)	-	-	-
	7 176 119	75 376 500	401 103	-	82 953 722	73 382 233
Participations dans des filiales	12 053 535	-	-	(12 053 535)	-	-
Immobilisations corporelles	16 148	-	3 323	-	19 471	17 886
	19 245 802 \$	75 376 500 \$	404 426 \$	(12 053 535) \$	82 973 193 \$	73 400 119 \$
Passifs et actif net						
Court terme						
Créditeurs et charges à payer	568 953 \$	117 482 \$	17 139 \$	- \$	703 574 \$	720 029 \$
Produits reportés (Note 7)	2 695 885	-	-	-	2 695 885	2 720 963
Passif au titre des contrats d'assurance (Notes 5 et 11)	-	25 067 347	-	-	25 067 347	26 326 070
Impôts à payer	-	-	-	-	-	5 776
	3 264 838	25 184 829	17 139	-	28 466 806	29 772 838
Obligations contractuelles (Note 8)						
Capital social	-	11 928 535	125 000	(12 053 535)	-	-
Actif net						
Grevé d'affections internes (Note 2)	250 000	-	-	-	250 000	-
Non grevé d'une affectation	15 730 964	38 263 136	262 287	-	54 256 387	43 627 281
	15 980 964	50 191 671	387 287	(12 053 535)	54 506 387	43 627 281
	19 245 802 \$	75 376 500 \$	404 426 \$	(12 053 535) \$	82 973 193 \$	73 400 119 \$

Au nom du Conseil:

_____ Directeur

_____ Directeur

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada
État consolidé de l'évolution de l'actif net**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	ICE				Montants consolidés	
	Actif net grevé d'une Affectation interne	Non grevé d'une affectation	FPLIC	Verity	2023	2022
						<i>(chiffres retraités, Note 3)</i>
Solde , tel que présenté précédemment	- \$	15 156 958 \$	28 204 704 \$	265 619 \$	43 627 281 \$	36 867 722 \$
Incidence du changement de méthodes comptables (Note 3)	-	-	-	-	-	413 630
Solde retraité	-	15 156 958 \$	28 204 704 \$	265 619 \$	43 627 281 \$	37 281 352 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	824 006	10 058 432	(3 332)	10 879 106	6 345 929
Transfert de fonds (Note 2)	250 000	(250 000)	-	-	-	-
Solde , à la fin de l'exercice	250 000 \$	15 730 964 \$	38 263 136 \$	262 287 \$	54 506 387 \$	43 627 281 \$

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada
État consolidé des résultats**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	ICE	FPLIC	Verity	Montants consolidés	
				2023	2022
					<i>(chiffres retraités, Note 3)</i>
Produits					
Produits des activités d'assurance	-	11 075 968	-	11 075 968	10 686 620
Cotisations des membres et frais d'adhésion	3 934 110	-	-	3 934 110	3 262 860
Formations et redevances	885 820	-	-	885 820	545 754
Gestion des demandes d'indemnisation	-	-	515 000	515 000	515 000
Revenus (pertes) de placements (Note 4)	195 359	3 524 525	-	3 719 884	(2 253 046)
Congrès national annuel	539 479	-	-	539 479	426 938
Marketing et communications	76 448	-	-	76 448	73 680
Autres	13 650	-	-	13 650	15 470
	5 644 866	14 600 493	515 000	20 760 359	13 273 276
Charges					
Charges afférentes aux activités d'assurance	-	2 587 905	-	2 587 905	4 230 934
Salaires et avantages sociaux	1 805 738	-	452 703	2 258 441	2 411 409
Marketing et communications	658 956	-	-	658 956	419 697
Honoraires professionnels	160 158	324 302	22 677	507 137	401 619
Pratique professionnelle	300 814	-	-	300 814	188 183
Frais de bureau	30 066	56 396	28 481	114 943	104 582
Services aux membres	150 153	-	-	150 153	294 419
Soutien technique	223 315	-	-	223 315	221 913
Conseil d'administration et comités	448 783	130 322	-	579 105	391 609
Loyer	128 459	-	-	128 459	134 136
Honoraires des administrateurs	120 072	148 413	-	268 485	245 351
Congrès national annuel	598 430	-	-	598 430	443 495
Frais d'assurance	75 409	-	11 797	87 206	83 192
Frais bancaires	77 236	-	-	77 236	71 478
Cotisations	25 187	-	-	25 187	23 350
Amortissement d'immobilisations corporelles	18 084	-	2 674	20 758	13 864
	4 820 860	3 247 338	518 332	8 586 530	9 679 231
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les autres produits (charges) d'assurance	824 006	11 353 155	(3 332)	12 173 829	3 594 045
Produits afférents (charges afférentes) aux contrats de réassurance détenus	-	478 267	-	478 267	(252 323)
Produits financiers (charges financières) d'assurance	-	(2 154 982)	-	(2 154 982)	3 699 935
Produits financiers (charges financières) découlant des contrats de réassurance	-	381 992	-	381 992	(689 877)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges pour l'exercice, avant impôts	824 006	10 058 432	(3 332)	10 879 106	6 351 780
Impôts à payer (Note 9)	-	-	-	-	5 851
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	824 006	10 058 432	(3 332)	10 879 106	6 345 929

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada
État consolidé des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2023	2022
		<i>(chiffres retraités, Note 3)</i>
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	10 879 106 \$	6 345 929 \$
Ajustements nécessaires pour rapprocher l'excédent des produits par rapport aux charges avec la trésorerie nette provenant des activités de fonctionnement		
Amortissement d'immobilisations corporelles	20 758	13 864
Gains réalisés sur les placements	406 320	(84 155)
Gains non réalisés (pertes non réalisées) sur les placements	(2 796 986)	3 430 704
	8 509 198	9 706 342
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Augmentation (diminution) des débiteurs	(86 442)	(387 304)
Augmentation (diminution) de la TVH à recevoir	(10 391)	8 759
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	38 648	(20 981)
Augmentation (diminution) de l'actif au titre des contrats de réassurance	(860 259)	942 200
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(16 455)	138 906
Augmentation (diminution) des produits reportés	(25 078)	674 912
Augmentation (diminution) du passif au titre des contrats d'assurance	(1 258 723)	(2 161 168)
Diminution des incitatifs à la location	-	(8 431)
Diminution des impôts à payer	(5 982)	(1 440)
	6 284 516	8 891 795
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(56 786 843)	(29 030 963)
Produits tirés de la cession de placements	43 603 085	18 674 690
Acquisition d'immobilisations corporelles	(22 343)	(13 371)
	(13 206 101)	(10 369 644)
Diminution nette de la trésorerie	(6 921 585)	(1 477 849)
Trésorerie, au début de l'exercice	9 862 255	11 340 104
Trésorerie, à la fin de l'exercice	2 940 670 \$	9 862 255 \$

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada
Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 décembre 2023

1. Nature et objectif de l'organisme

Institut canadien des évaluateurs – Appraisal Institute of Canada (l'« ICE ») a été constitué le 31 décembre 1961 en tant qu'organisme sans but lucratif sans capital social en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'ICE, qui est une association pancanadienne, représente les évaluateurs professionnels du marché immobilier. Il a pour objectif de servir l'intérêt public en promouvant des normes d'excellence pour les membres de la profession d'évaluateur par l'octroi des titres Accredited Appraiser Canadian Institute (É. Pro., AACI) et Canadian Residential Appraiser (É. Pro., CRA). L'ICE est un organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et est donc exonéré de l'impôt sur le revenu.

First Professional Liability Insurance Company Limited (la « FPLIC »), filiale en propriété exclusive de l'ICE, a été constituée en vertu des lois de la Barbade le 5 septembre 2005. Elle est enregistrée en vertu de l'Insurance Act de la Barbade (CAP 310) en tant que compagnie d'assurance de catégorie 1. La FPLIC fournit une réassurance relativement aux risques liés à un programme d'assurance responsabilité professionnelle qui couvre les membres de l'ICE et qui est garanti au Canada par la Trisura Guarantee Insurance Company. La réassurance offerte en vertu de ce programme comporte une franchise de 7 500 \$ par demande d'indemnisation. La limite est de 2 000 000 \$ par événement, par police, sous réserve d'une exposition maximale de 11 000 000 \$. La FPLIC n'a pas été imposée en 2023.

9776478 Canada Inc., qui exerce ses activités sous le nom de Verity Claims Management - Gestion des réclamations (« Verity ») et qui est une filiale en propriété exclusive de l'ICE, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 1^{er} juin 2016. Verity s'occupe principalement de la gestion des demandes d'indemnisation.

Le Fonds de recherche et de développement de l'Institut canadien des évaluateurs (le « Fonds de R-D »), organisme contrôlé par l'ICE, est un organisme sans but lucratif constitué sans capital social en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Il a pour objectif la recherche et le développement à l'égard des normes d'évaluation. Le Fonds de R-D est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, il est exonéré d'impôt sur le revenu et peut délivrer aux donateurs des reçus aux fins de l'impôt.

2. Méthodes comptables

Consolidation

Ces états financiers consolidés rassemblent les comptes de l'ICE, du Fonds de R-D qu'elle contrôle ainsi que de ses filiales en propriété exclusive, soit la FPLIC et Verity (collectivement, l'« organisme »). Ayant des activités similaires, l'ICE et le Fonds de R-D sont présentés ensemble dans les états financiers consolidés.

Règles comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fonds d'actif net grevé d'une affectation interne

Le fonds d'actif net grevé d'une affectation interne a été créé dans le but de moderniser la plateforme de base de données et le site Web de l'ICE. Les ajouts au fonds et les dépenses qui y sont imputées nécessitent l'approbation du AIC conseil d'administration. Au cours de l'exercice considéré, le AIC conseil d'administration a approuvé le virement de 250 000 \$ de l'actif net non affecté au fonds d'actif net grevé d'une affectation interne.

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada**
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

2. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits des activités d'assurance pour la période sont tirés des encaissements de primes attendus affectés à la période (exception faite des composants placements). La FPLIC répartit le montant des encaissements de primes attendus entre les périodes de services prévus aux contrats d'assurance en fonction de l'écoulement du temps. Cependant, si le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps, elle procède à la répartition en fonction de l'échéancier suivant lequel elle s'attend à engager les charges afférentes aux activités d'assurance. Pour les périodes présentées, tous les produits ont été comptabilisés en fonction de l'écoulement du temps.

Les cotisations des membres et les frais d'adhésion reçus d'avance sont reportés et comptabilisés à titre de produits dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les produits découlant des formations et des redevances ainsi que des activités de marketing et de communications sont comptabilisés au moment de la prestation des services.

Les produits reçus d'avance découlant du congrès national annuel sont reportés et comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle le congrès a lieu.

Les revenus de placement sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des fonds communs de placement, des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisées à l'état des résultats au cours de l'exercice où elles se produisent.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de dépréciation.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers qui seront ultérieurement évalués à la juste valeur sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers qui seront ultérieurement évalués au coût après amortissement sont inclus dans le coût initial de l'actif ou du passif et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie de l'instrument au moyen de la méthode linéaire.

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada**
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile de la façon suivante :

Matériel informatique, logiciels et site Web	3 ans
Matériel de bureau	5 ans

Contrats d'assurance et de réassurance détenus

Dans le cours normal de ses activités, la FPLIC émet des contrats d'assurance pour lesquels elle accepte un risque d'assurance important de la part de ses titulaires. En règle générale, la FPLIC détermine si elle assume un risque d'assurance important en comparant les prestations payables après la survenance d'un événement assuré avec celles qui seraient payables si aucun événement assuré ne se produisait. Elle n'offre que des produits d'assurance responsabilité professionnelle. Les contrats d'assurance sont présentés en fonction de la principale gamme de produits, soit celle des produits d'assurance responsabilité professionnelle.

La FPLIC avait émis des contrats de réassurance dans le cours normal de ses activités afin d'indemniser d'autres entités au titre de demandes d'indemnisation résultant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par ces autres entités.

La FPLIC n'émet pas de contrats d'assurance avec participation directe.

Périmètre du contrat

Le périmètre d'un contrat détermine les flux de trésorerie qui sont inclus dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus qui sont des actifs. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la FPLIC peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir les services prévus au contrat d'assurance. Les montants se rattachant à des primes attendues ou à des sinistres attendus qui n'entrent pas dans le périmètre du contrat d'assurance ne sont pas comptabilisés. Ces montants sont liés à des contrats d'assurance futurs.

Éléments de perte

La FPLIC suppose qu'aucun des contrats du portefeuille n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, à moins que les faits et les circonstances n'indiquent le contraire.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont occasionnés par les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance, qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le groupe. Les coûts sont portés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada**
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

2. Méthodes comptables (suite)

Passif au titre des contrats d'assurance - Comptabilisation initiale

À la comptabilisation initiale de chaque groupe de contrats d'assurance qui ne sont pas déficitaires à ce moment, la FPLIC évalue le passif au titre de la couverture selon les montants suivants :

- Primes reçues à la date de la comptabilisation initiale;
- Tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie se rapportant au groupe de contrats que la FPLIC reçoit ou paie avant que le groupe de contrats d'assurance correspondant ne soit comptabilisé.

S'il y a des indications qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la FPLIC comptabilise une perte dans les charges afférentes aux activités d'assurance à l'état consolidé des résultats et ajoute le montant au passif au titre de la couverture restante si les estimations actuelles des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à la couverture restante dépassent la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante. L'excédent est comptabilisé en tant qu'élément de perte dans le passif au titre de la couverture restante, puis présenté dans le passif au titre des contrats d'assurance à l'état consolidé de la situation financière.

Passif au titre des contrats d'assurance - Évaluation ultérieure

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance doit être, à chaque date de clôture, la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

La FPLIC évalue la valeur comptable du passif pour la couverture restante à la fin de chaque période comptable sur la base du passif pour la couverture restante au début de la période :

- plus les primes reçues au cours de la période;
- moins le montant comptabilisé à titre de produit des activités d'assurance pour les services fournis;
- moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, affectés après la comptabilisation initiale.

Le passif au titre des sinistres survenus comprend les flux de trésorerie d'exécution pour les pertes sur les sinistres et les charges qui n'ont pas encore été payées, y compris celles qui sont liées aux sinistres survenus, mais non déclarés. Le passif au titre des sinistres survenus tient compte des estimations à jour du point de vue de la FPLIC et comprend un ajustement au titre du risque non financier. La FPLIC n'ajuste pas les flux de trésorerie futurs pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque pour l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus dont les indemnisations devraient être payées dans un délai d'au plus un an à compter de la date de survenance.

La FPLIC réévalue l'élément de perte en utilisant le même calcul qu'à la comptabilisation initiale et reflète tout changement en ajustant l'élément de perte comme il se doit jusqu'à ce qu'il soit ramené à zéro. Si un élément de perte n'existait pas lors de la comptabilisation initiale, mais qu'il y a des indications qu'un groupe de contrats est déficitaire lors de l'évaluation ultérieure, la FPLIC ajoute un élément de perte en utilisant le même calcul qu'à la comptabilisation initiale.

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada**
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

2. Méthodes comptables (suite)

Actif au titre des contrats de réassurance – Évaluation

La FPLIC évalue son actif au titre des contrats de réassurance qu'elle détient sur la même base que les contrats d'assurance qu'elle émet. Cependant, la méthode est adaptée pour tenir compte des caractéristiques des contrats de réassurance détenus qui diffèrent de celles des contrats d'assurance émis.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance découlant des contrats d'assurance sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats lorsqu'elles sont engagées et elles comprennent les pertes sur les sinistres et les autres charges afférentes aux activités d'assurance.

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui découle de :

- l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations;
- l'effet du risque financier et de ses variations.

La FPLIC traite les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents comme faisant partie des indemnisations dont le contrat de réassurance détenu prévoit le remboursement et exclut les composants investissements et les commissions tirées d'une imputation des primes de réassurance présentées à l'état consolidé des résultats.

Impôts

L'organisme utilise la méthode des impôts exigibles pour comptabiliser les impôts. Selon cette méthode, l'organisme ne présente dans l'état consolidé des résultats que la charge (l'économie) d'impôts exigibles déterminée conformément aux règles établies par les administrations fiscales.

La FPLIC est assujettie à l'impôt conformément à l'*Income Tax Act* de la Barbade. En décembre 2018, des modifications, entrant en vigueur à compter de l'année d'imposition 2019, ont été apportées à l'*Insurance Tax Act*. Elles prévoient que le taux d'imposition applicable au bénéfice imposable d'un titulaire d'un agrément d'assurance de catégorie 1, selon les dispositions de l'*Insurance Tax Act*, est de 0 %.

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada**
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

2. Méthodes comptables (suite)

Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Les principales hypothèses concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture, lesquelles présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant, sont décrites ci-dessous. La FPLIC a fondé ses hypothèses et estimations sur les paramètres disponibles au moment de la préparation des états financiers. Toutefois, les circonstances actuelles et les hypothèses relatives à l'évolution future de la situation peuvent être modifiées par des changements dans le marché ou des événements échappant au contrôle de l'entreprise. De tels changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

i) Contrats d'assurance et de réassurance

La FPLIC applique la méthode de la répartition des primes pour simplifier l'évaluation des contrats d'assurance. Lors de l'évaluation du passif au titre de la couverture restante, la méthode de la répartition des primes est globalement semblable au traitement comptable précédemment appliqué par la FPLIC. Pour l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus, la FPLIC actualise les flux de trésorerie dont la réalisation est attendue plus d'un an après la date à laquelle les sinistres sont survenus et inclut un ajustement explicite au titre du risque non financier.

ii) Passif au titre des sinistres survenus

Pour estimer le coût final des sinistres à régler, FPLIC a recours à un ensemble de techniques actuarielles standard de projection des sinistres. Celles-ci reposent sur l'hypothèse principale selon laquelle l'expérience passée de la FPLIC en matière d'évolution des sinistres peut servir de base pour anticiper leur évolution future et, par conséquent, leur coût final. Ces méthodes permettent d'extrapoler l'évolution des montants de sinistres payés et encourus, des coûts moyens par sinistre (y compris les frais de gestion des sinistres) et du nombre de sinistres en se fondant sur les tendances observées au cours des années précédentes et sur les ratios de sinistres prévus. L'évolution historique des sinistres est principalement analysée par année de police, mais peut également faire l'objet d'une analyse plus poussée par zone géographique, par branche d'activité et par type de sinistre. Les sinistres importants sont généralement traités séparément, soit en constituant une provision à hauteur de l'estimation de la perte établie par l'expert en sinistres, soit en faisant l'objet d'une projection distincte afin de refléter leur évolution future. Dans la plupart des cas, aucune hypothèse explicite n'est formulée quant aux taux d'inflation futurs des sinistres ou aux ratios de sinistres. Les hypothèses utilisées sont plutôt celles qui sont implicites dans les données historiques d'évolution des sinistres sur lesquelles reposent les projections. Pour parvenir au coût final estimé des sinistres, qui représente la valeur fondée sur des pondérations probabilistes attendue depuis un intervalle de résultats possibles en tenant compte des incertitudes inhérentes, un jugement qualitatif complémentaire est appliqué. Celui-ci vise à évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se reproduire (p. ex., pour s'assurer de tenir compte des événements ponctuels, des changements aux facteurs externes ou aux facteurs de marché comme l'attitude du public à l'égard des demandes d'indemnisation, la conjoncture économique, les taux d'inflation des sinistres, les décisions judiciaires et la loi ainsi qu'aux facteurs internes comme la composition du portefeuille, les caractéristiques des polices et les procédures de gestion des sinistres).

Parmi les autres éléments déterminants qui influent sur la fiabilité des hypothèses, on peut citer la fluctuation des taux d'intérêt, les délais de règlement des sinistres et les variations des taux de change des devises.

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada
Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 décembre 2023

2. Méthodes comptables (suite)

Jugements, estimations et hypothèses comptables importants (suite)

iii) Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier s'entend de l'indemnité exigée par la FPLIC pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie lorsqu'elle exécute des contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque représente un montant qu'un assureur paierait rationnellement pour éliminer l'incertitude que les flux de trésorerie futurs excèdent le montant de la valeur attendue.

L'ajustement au titre du risque est fondé sur la méthode des quantiles en utilisant une distribution log-normale et un niveau de confiance cible se situant entre le 70^e et le 80^e centile.

iv) Taux d'actualisation

Le passif au titre des contrats d'assurance est calculé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux sans risque, majoré d'une prime d'illiquidité s'il y a lieu. Les taux sans risque sont déterminés sur la base des rendements des titres souverains très liquides notés Aaa dans la devise du passif au titre des contrats d'assurance. La prime d'illiquidité est déterminée à partir de taux observables sur le marché.

Les taux d'actualisation appliqués pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs sont présentés ci-dessous :

Exercice	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
2023	5,39 %	5,06 %	4,86 %	4,78 %	4,75 %	4,73 %	4,74 %	4,75 %	4,77 %	4,79 %
2022	5,61 %	5,41 %	5,28 %	5,20 %	5,15 %	5,13 %	5,13 %	5,15 %	5,17 %	5,20 %

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada**
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

3. Changement de méthode comptable

Une nouvelle méthode comptable a été adoptée pour les contrats d'assurance. La méthode précédente était semblable à la norme IFRS 4, qui a été remplacée par la norme IFRS 17, *Contrats d'assurance*. Les changements de méthodes comptables sont résumés ci-après.

Contrats d'assurance

i) Comptabilisation, évaluation et présentation des contrats d'assurance

Le modèle général constitue le fondement de la méthode comptable, auquel s'ajoutent :

- une modalité particulière pour les contrats avec participation directe (méthode des honoraires variables);
- une méthode simplifiée (méthode de la répartition des primes), principalement pour les contrats de courte durée.

Selon la méthode comptable, les produits des activités d'assurance de chaque période de présentation représentent les variations du passif au titre de la couverture restante qui se rapportent aux services pour lesquels la FPLIC s'attend à recevoir une contrepartie ainsi qu'une répartition des primes qui se rapportent au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance.

La FPLIC applique la méthode de la répartition des primes pour simplifier l'évaluation de ses contrats, car la période de couverture de chaque contrat d'assurance est d'un an. Lors de l'évaluation du passif au titre de la couverture restante, la méthode de la répartition des primes est semblable au traitement comptable précédemment appliqué. Toutefois, lors de l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus, la FPLIC actualise maintenant les flux de trésorerie futurs (à moins qu'ils ne soient censés se produire dans un délai d'un an ou moins à compter de la date à laquelle les sinistres sont survenus) et inclut un ajustement explicite au titre du risque non financier.

ii) Transition

Les changements de méthodes comptables découlant de l'adoption ont été appliqués selon la méthode rétrospective intégrale dans la mesure du possible. Selon la méthode rétrospective intégrale, au 1^{er} janvier 2022, la FPLIC a :

- défini, comptabilisé et évalué chacun des groupes de contrats d'assurance et de réassurance comme si elle avait toujours appliqué la méthode comptable;
- déterminé, comptabilisé et évalué les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, comme si elle avait toujours appliqué la norme IFRS 17;
- décomptabilisé les soldes précédemment présentés qui n'auraient pas existé si la méthode comptable avait toujours été appliquée, parmi lesquels les montants à recevoir et à payer au titre des contrats d'assurance (en vertu de la méthode comptable, ceux-ci sont inclus dans l'évaluation des contrats d'assurance);
- comptabilisé tout écart net restant en capitaux propres.

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada
Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 décembre 2023

3. Changement de méthode comptable (suite)

Contrats d'assurance (suite)

ii) Transition (suite)

Aux fins de la présentation dans l'état consolidé de la situation financière, la FPLIC regroupe les contrats d'assurance et de réassurance émis et les contrats de réassurance détenus, respectivement, et les présente séparément :

- des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance détenus qui sont des actifs;
- des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance détenus qui sont des passifs;
- des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs;
- des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

Ces portefeuilles sont ceux qui ont été établis lors de la comptabilisation initiale, conformément aux exigences de la méthode comptable.

Les descriptions des postes de l'état consolidé des résultats ont été considérablement modifiées par rapport à l'exercice précédent. Auparavant, la FPLIC présentait les postes suivants :

- Primes de réassurance;
- Coût des sinistres et variations des provisions techniques.

La méthode comptable exige plutôt une présentation distincte des éléments suivants :

- Produits des activités d'assurance;
- Charges afférentes aux activités d'assurance;
- Produits financiers ou charges financières d'assurance;
- Produits ou charges afférents aux contrats de réassurance détenus.

L'adoption de la méthode comptable le 1^{er} janvier 2022 a entraîné des changements aux éléments suivants :

	Avant l'adoption	Ajustement	Après l'adoption
Recouvrements liés à la réassurance	3 472 206 \$	(3 472 206)\$	-
Actif au titre des contrats de réassurance	-	3 263 378	3 263 378
Primes à recevoir	39 939	(39 939)	-
Sinistres à payer	757 737	(757 737)	-
Provision pour sinistres et charges afférentes aux sinistres	26 866 363	(26 866 363)	-
Passif au titre des contrats d'assurance	-	26 326 070	26 326 070
Excédent des produits sur les charges	5 714 296	631 633	6 345 929
Actif net à l'ouverture	36 867 722	413 630	37 281 352
Actif net à la clôture	42 582 018	1 045 263	43 627 281

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada
Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 décembre 2023

4. Placements

	2023	2022
ICE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	121 776 \$	79 163 \$
Fonds à revenu fixe – Fonds communs de placement	4 613 154	2 673 340
Actions canadiennes	1 156 537	647 152
	5 891 467	3 399 655
FPLIC		
Obligations de sociétés	11 170 272	20 340 306
Obligations d'État	53 666 760	31 947 065
Capitaux propres	4 361 810	3 828 859
	69 198 842	56 116 230
Total des placements	75 090 309 \$	59 515 885 \$

Les obligations portent intérêt à des taux qui oscillent entre 0,25 % et 7,50 % (2022 - 1,00 % et 7,50 %). Les notations des obligations, selon la cote accordée par Moody's, vont de Aaa à Baa3 (2022 – de Aaa à Baa2).

Dans le cadre des contrats de réassurance, la FPLIC a affecté des actifs en garantie, qui font partie de son portefeuille de placements, au profit des sociétés cédantes sous la forme d'un fonds en fiducie auprès d'une institution financière, s'élevant à 55 555 123 \$ (2022 – 43 052 767 \$).

Revenus (pertes) de placements

	2023	2022
ICE		
Produit d'intérêts	121 903 \$	82 987 \$
Produit de dividendes	25 362	24 298
Gains non réalisés (pertes non réalisées)	106 611	(242 648)
Gains réalisés (pertes réalisées) sur les placements	(27 090)	(1 128)
Frais de gestion de placements	(31 427)	(32 533)
	195 359 \$	(169 024) \$
FPLIC		
Produit d'intérêts	1 413 275 \$	1 203 675 \$
Produit de dividendes	91 505	81 103
Gains non réalisés (pertes non réalisées)	2 690 375	(3 141 554)
Gains réalisés (pertes réalisées) sur les placements	(379 230)	38 780
Frais de gestion de placements	(236 168)	(221 114)
Perte de change réalisée	(55 232)	(44 912)
	3 524 525 \$	(2 084 022) \$

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada
Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 décembre 2023

5. Actif au titre des contrats de réassurance et passif au titre des contrats d'assurance

	2023		
	Montants à recevoir au titre des sinistres survenus		
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Total
Solde d'ouverture – Actif au titre des contrats de réassurance	3 035 700 \$	227 678 \$	3 263 378 \$
Montants à recevoir des assureurs au titre des sinistres survenus	418 250	60 017	478 267
Produits financiers découlant des contrats de réassurance	381 992	-	381 992
Solde de fermeture – Actif au titre des contrats de réassurance	3 835 942 \$	287 695 \$	4 123 637 \$
	2022		
	Montants à recevoir au titre des sinistres survenus		
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Total
Solde d'ouverture – Actif au titre des contrats de réassurance	3 912 166 \$	293 412 \$	4 205 578 \$
Montants à recevoir des assureurs au titre des sinistres survenus	(186 589)	(65 734)	(252 323)
Charges financières découlant des contrats de réassurance	(689 877)	-	(689 877)
Solde de fermeture – Actif au titre des contrats de réassurance	3 035 700 \$	227 678 \$	3 263 378 \$

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada
Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 décembre 2023

5. Actif au titre des contrats de réassurance et passif au titre des contrats d'assurance (suite)

	2023		
	Passif au titre des contrats d'assurance		
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Total
Solde d'ouverture – Passif au titre des contrats d'assurance	24 543 623 \$	1 782 447 \$	26 326 070 \$
Flux de trésorerie			
Primes reçues	11 125 504	-	11 125 504
Produits liés aux primes	(11 075 968)	-	(11 075 968)
Charges afférentes aux activités d'assurance			
Charges afférentes aux sinistres survenus	(7 880 303)	-	(7 880 303)
Variations du passif au titre des sinistres survenus	4 510 001	(92 939)	4 417 062
Charges financières d'assurance	2 154 982	-	2 154 982
Solde de clôture – Passif au titre des contrats d'assurance	23 377 839 \$	1 689 508 \$	25 067 347 \$

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada
Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 décembre 2023

5. Actif au titre des contrats de réassurance et passif au titre des contrats d'assurance (suite)

	2022		
	Passif au titre des contrats d'assurance		
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Total
Solde d'ouverture – Passif au titre des contrats d'assurance	26 522 880 \$	1 964 358 \$	28 487 238 \$
Flux de trésorerie			
Primes reçues	10 744 719	-	10 744 719
Produits liés aux primes	(10 744 719)	-	(10 744 719)
Charges afférentes aux activités d'assurance			
Charges afférentes aux sinistres survenus	972 697	-	972 697
Variations du passif au titre des sinistres survenus	747 981	(181 911)	566 070
Produits financiers d'assurance	(3 699 935)	-	(3 699 935)
Solde de clôture – Passif au titre des contrats d'assurance	24 543 623 \$	1 782 447 \$	26 326 070 \$

6. Dette bancaire et emprunt bancaire

L'ICE dispose d'une marge de crédit d'exploitation autorisée de 100 000 \$ remboursable sur demande et portant intérêt au taux préférentiel de la banque, calculée quotidiennement et payable mensuellement. Cette marge de crédit est garantie par une convention de sûreté générale grevant l'ensemble des actifs. Aux 31 décembre 2023 et 2022, L'ICE disposait d'une capacité de crédit inutilisée de 100 000 \$ au titre de celle-ci.

7. Produits reportés

	2023	2022
Cotisations des membres et frais d'adhésion reçus d'avance	2 695 885 \$	2 720 963 \$

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada
Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 décembre 2023

8. Obligations contractuelles

L'organisme s'est engagé à effectuer des paiements au titre de contrats de location pour ses locaux et ses logiciels. Les paiements minimaux de loyers futurs totalisent 258 850 \$ et s'établissent comme suit :

2024	178 609 \$
2025	80 241

L'organisme a conclu plusieurs contrats en vue des congrès de 2024, 2025 et 2026 en vertu desquels il serait tenu de payer des frais d'annulation d'un montant total de 601 156 \$.

9. Impôts

Verity, la seule entité imposable dans ces états financiers consolidés, comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode des impôts exigibles. Par conséquent, la charge d'impôts sur le résultat de Verity diffère du montant qui résulterait de l'application des taux d'imposition prévus par la loi indiqués ci-dessous :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Excédent des produits sur les charges, avant impôts – Verity	(3 332) \$	47 078 \$
Taux d'imposition combiné prévu par la loi canadienne, après la déduction accordée aux petites entreprises	12,20 %	12,20 %
Charge d'impôts prévue	(406) \$	5 744 \$
Augmentation des impôts à payer		
Bénéfices non imposables ou charges non déductibles	406	21
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	-	(10)
Autres	-	96
Charge d'impôts	- \$	5 851 \$

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada
Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 décembre 2023

10. Exigences en matière de capital et de solvabilité

La FPLIC exerce ses activités en vertu des dispositions de l'article 9 de l'*Insurance (Amendment) Act*. En vertu de cette loi, la FPLIC est tenue de se conformer à certaines exigences minimales de capital et de solvabilité. Au 31 décembre 2023, la FPLIC respectait et dépassait ces exigences.

La FPLIC s'est conformée à toutes les exigences réglementaires externes au cours de la période financière considérée.

Conformément aux exigences de l'*Insurance Act* (1996), telles que modifiées par la *Miscellaneous Provisions Act* (1998) et la *Barbados Exempt Insurance (Repeal) Act, Cap. 308A*, la FPLIC est tenue de maintenir une marge de solvabilité qui est évaluée comme l'excédent des actifs admissibles sur les passifs. La FPLIC a dépassé la marge de solvabilité établie aux 31 décembre 2023 et 2022.

11. Risques liés aux instruments financiers et risques d'assurance

Risques liés aux instruments financiers

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement à ses débiteurs, à son actif au titre des contrats de réassurance et à ses placements dans des obligations. La plupart des débiteurs de l'organisme proviennent des redevances et des pénalités ou amendes des membres. L'organisme fournit du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

Il est également exposé à un risque de crédit lié à ses comptes ouverts dans une seule institution bancaire.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, d'un contrat d'assurance ou d'un contrat de réassurance fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Il n'existe aucune relation contractuelle directe entre les actifs financiers et les contrats d'assurance.

La FPLIC est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses instruments d'emprunt détenus et à l'égard du passif ou de l'actif au titre des sinistres survenus lorsqu'il n'est pas attendu que les flux de trésorerie soient réglés dans un délai d'un an à compter de la survenance.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre par ses placements dans des actions canadiennes et des fonds communs de placement dont la valeur fluctue en fonction des cours du marché.

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada**
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

11. Risques liés aux instruments financiers et risques d'assurance (suite)

Risques d'assurance

Le risque lié à un contrat d'assurance donné réside dans la possibilité que l'événement assuré se produise et qu'une incertitude pèse quant au montant et au moment du versement de l'indemnité qui en découlera. En raison de la nature même d'un contrat d'assurance, ce risque est imprévisible. Le principal risque auquel la FPLIC est exposée dans le cadre de ses contrats d'assurance a trait à la possibilité que les paiements réels de sinistres excèdent la valeur comptable du passif au titre des contrats d'assurance et soient réglés plus tôt que prévu. Ce risque pourrait se matérialiser si la fréquence ou la gravité des sinistres dépassait les prévisions. Les événements assurés étant imprévisibles, le nombre de sinistres et les montants associés varieront d'une année à l'autre par rapport aux estimations.

Dans le cadre de son programme de gestion des risques, la FPLIC a souscrit une couverture de réassurance, qui est établie sur une base proportionnelle. Il s'agit d'une réassurance en quote-part qui vise à réduire l'exposition globale de la FPLIC.

Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés d'une manière cohérente par rapport aux passifs des contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux contrats de réassurance. Bien que la FPLIC ait conclu des accords de réassurance, elle n'est pas dégagée de ses obligations directes envers ses titulaires. Par conséquent, elle est exposée à un risque de crédit lié à la couverture de réassurance souscrite, dans la mesure où un réassureur serait incapable de respecter ses obligations.

Tableau d'évolution des sinistres

Le tableau ci-après présente, pour chaque année d'accident et à chaque date de clôture, les estimations du montant cumulé des sinistres, en distinguant les sinistres déclarés des sinistres survenus mais non déclarés ainsi que le montant cumulé des règlements effectués jusqu'à présent.

Lorsqu'elle détermine ses provisions pour sinistres, la FPLIC tient compte de la probabilité et de l'ampleur d'une évolution future plus défavorable que celle initialement prévue, laquelle est prise en compte dans l'ajustement au titre du risque. En règle générale, l'incertitude liée au coût final du règlement des sinistres est d'autant plus grande lorsque le sinistre est à un stade précoce de son développement. Au fur et à mesure de l'évolution des sinistres, leur coût final se précise.

La FPLIC n'a pas présenté d'informations non publiées auparavant concernant la matérialisation des sinistres survenus plus de cinq ans avant la fin de l'exercice pour lequel elle applique la méthode comptable pour la première fois. Les passifs bruts non actualisés sont présentés ci-dessous, aucune activité de rétrocession n'ayant eu lieu depuis 2018. Le tableau indique les résultats des cinq dernières années.

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada
Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 décembre 2023

11. Risques liés aux instruments financiers et risques d'assurance (suite)

Risques d'assurance (suite)

Tableau d'évolution des sinistres (suite)

Les passifs bruts non actualisés des contrats d'assurance au titre des sinistres survenus se présentent comme suit : (en milliers)

Année d'accident	Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Estimation des pertes finales							
À la fin de l'année d'accident	40 740 \$	4 700 \$	6 080 \$	4 350 \$	4 000 \$	4 000 \$	
Après un an	39 070	4 550	4 730	4 350	3 988		
Après deux ans	42 950	3 540	4 740	3 806			
Après trois ans	42 250	3 060	4 065				
Après quatre ans	42 472	2 919					
Estimation courante du montant cumulé des sinistres	42 472	2 919	4 065	3 806	3 988	4 000	61 250
Règlements effectués jusqu'à présent	(34 306)	(1 395)	(564)	(181)	(98)	(21)	(36 565)
Sinistres impayés	8 166	1 524	3 501	3 625	3 890	3 979	24 685
Effet de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque							(469)
Charges d'ajustement des sinistres non affectées							61
Sinistres à payer							791
Passif au titre des contrats d'assurance							25 068 \$

Sensibilités

Le passif au titre des sinistres survenus est sensible aux hypothèses principales présentées dans le tableau ci-dessous. Il n'a pas été possible de quantifier la sensibilité de certaines hypothèses, notamment les modifications législatives ou l'incertitude inhérente à la démarche d'estimation.

L'analyse de sensibilité suivante montre l'incidence des passifs bruts et nets sur les capitaux propres découlant de variations raisonnablement possibles des principales hypothèses, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. La corrélation entre les hypothèses aura une incidence importante sur la détermination des effets définitifs, mais les hypothèses ont été modifiées individuellement pour démontrer l'incidence découlant des changements sur chacune d'elles. Il est à noter que les variations dans ces hypothèses ne sont pas linéaires.

**Institut canadien des évaluateurs -
Appraisal Institute of Canada
Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 décembre 2023

11. Risques liés aux instruments financiers et risques d'assurance (suite)

Risques d'assurance (suite)

Sensibilités (suite)

La méthode utilisée pour obtenir les informations relatives à la sensibilité et les hypothèses importantes demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Changements dans les hypothèses	2023		2022	
	Incidence sur l'actif net, avant réassurance	Incidence sur l'actif net, après réassurance	Incidence sur l'actif net, avant réassurance	Incidence sur l'actif net, après réassurance
Taux d'actualisation +100 pdb	420 134 \$	358 918 \$	659 383 \$	537 435 \$
Taux d'actualisation -100 pdb	(437 236)	(373 875)	(695 203)	(566 644)
Taux d'inflation +1 %	(242 768)	(201 532)	(256 123)	(223 489)
Taux d'inflation-1 %	242 768	201 532	256 123	223 489

12. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs présentés dans les états financiers ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.